



Question sur la naturalisation pour un étudiant étranger

Par mecar

Bonjour,

Je suis actuellement un étranger qui étudie en France depuis 3 ans. J'ai fini mes études et obtenu mon diplôme d'ingénieur. Je suis donc actuellement à la recherche d'un emploi en France.

En lisant
[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/naturalisation-francaise-decret]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/naturalisation-francaise-decret[/url], je suis tombé sur un point que je ne comprend pas très bien:

Une durée minimale de 2 ans de résidence en France est exigée si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Vous avez obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français après 2 ans d'études.

Est-ce que cette partie implique que je dois résider en France pour 2 ans de plus après l'obtention de mon diplôme (donc un total de $3+2 = 5$ ans) ou est-ce que je suis déjà éligible (Ayant déjà passé 3 ans en France) ?

Merci d'avance.